

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-02/11-01/11

Date : 3 janvier 2012

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE III

Composée comme suit : Mme la juge Silvia Fernandez de Gurmendi,
juge unique

**SITUATION EN REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c. LAURENT GBAGBO**

Public

**Enregistrement du corrigendum à la décision du Greffier relative à la demande
d'aide judiciaire déposée par M. Laurent Gbagbo visée à l'annexe au document ICC-
02/11-01/11-22-Anx**

Origine : Greffier

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur
M. Luis Moreno-Ocampo
Mme Fatou Bensouda
M. Eric Macdonald

Le conseil de la Défense
Me Emmanuel Altit

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier
Mme Silvana Arbia
Le greffier adjoint
M. Didier Preira

La Section d'appui aux conseils
M. Esteban Peralta Losilla

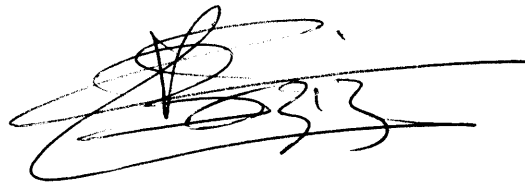
L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

Le Greffier a l'honneur d'enregistrer dans le dossier de l'affaire le corrigendum à la décision relative à la demande d'aide judiciaire déposée par M. Laurent Gbagbo visée à l'annexe au document ICC-02/11-01/11-22-Anx (Annexe).

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Abdoul Aziz Mbaye', written over a horizontal line.

Abdoul Aziz Mbaye
Responsable *par intérim*, Section d'appui aux conseils
Pour
Silvana Arbia, Greffier

Fait le 3 janvier 2012

À La Haye (Pays-Bas)

The stamp of this court record has been changed on 05/03/2012 in order to reflect the correct registration number (ICC-02/11-01/11-24)